

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 17 septembre 2019

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec),
H4Z 1A2

**Objet : R-4091-2019 HQ – Demande relative à la conversion du réseau autonome d'Inukjuak à l'énergie renouvelable /
ROEE – DÉLAI POUR LE DÉPÔT DE LA DDR NO 1 À HYDRO-QUÉBEC
N/D : 1001-124**

Chère consœur,

La présente donne suite à la décision procédurale [D-2019-079](#) établissant notamment un échéancier pour le traitement de la demande relative à la conversion du réseau autonome d'Inukjuak à l'énergie renouvelable déposée par Hydro-Québec. Le calendrier prévoit le dépôt aujourd'hui à 12 h des DDRs à Hydro-Québec.

Or, le ROEE est dans l'impossibilité de finir et déposer sa DDR selon cet échéancier.

En effet, notre analyste M. Bertrand Schepper a eu de la mortalité dans sa famille proche et il prépare un mémoire qu'il présentera cette semaine à l'Assemblée nationale dans le cadre des consultations de la *Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles* (CAPERN) sur le Projet de loi 34 intitulé *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité*.

Par ailleurs, les services de notre autre analyste au présent dossier, M. Jean-Pierre Finet était jusqu'à tout récemment requis dans les causes R-4008-2017 et R-4076-2018 phase 2 et il prépare lui aussi un mémoire qu'il présentera dans le cadre des consultations de la CAPERN cette semaine sur le même projet de loi.

C'est pourquoi nous demandons respectueusement à la Régie de bien vouloir accorder un délai de 48 heures, soit jusqu'à jeudi le 19 septembre 2019 à midi pour

déposer notre demande de renseignements à Hydro-Québec. Nous notons que selon l'échéancier établi à la décision [D-2019-079](#), les réponses d'Hydro-Québec ne sont dues que le vendredi 27 septembre. Par ailleurs, le délai dans le dépôt des DDR du ROEE ne devrait pas compromettre le reste de l'échéancier, notamment pour le dépôt de la preuve des intervenants prévu le 8 octobre 2019.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, cher Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/fsg

cc: (courriel seulement)
Me Simon Turmel
Jean-Pierre Finet, analyste
Bertrand Schepper, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROEE